

**Grille des redevances et tarifs de la Maison des Étudiants Canadiens (MEC)  
pour l'année académique 2018-2019**

	sept. à juin	juillet-août
<b>Résident-étudiant et résident-stagiaire académique admis par la Commission d'admission</b>		
Chambre individuelle (standard) par mois	510,00 €	610,00 €
Chambre individuelle (grande) par mois	590,00 €	690,00 €
Studio mansardé par mois	940,00 €	1 040,00 €
<p><b>Les prix mensuels pour le résident admis en Commission d'admission sont établis du 1er jour au dernier jour du mois calendaire. Le tarif d'été (+100 euros) s'applique du 1er juillet au 31 août pour ces étudiants seulement. Toute quinzaine commencée est due. Un préavis de 1 mois est exigé en cas de départ anticipé, outre une indemnité équivalente à 50 % de la redevance mensuelle en compensation de la perte assumée par la Maison suite à cette rupture d'engagement.</b></p>		
<b>Séjour de courte durée hors décision de la Commission (passager) : 3 nuits à 3 mois</b>		
	<b>Standard</b>	<b>Grande</b>
Chambre individuelle (3 à 10 nuits)	70,00 €	80,00 €
Chambre individuelle (11 à 30 nuits)	55,00 €	65,00 €
Chambre individuelle (un mois)	760,00 €	860,00 €
Studio mansardé (3 à 10 nuits)	85,00 €	
Studio mansardé (11 à 30 nuits)	70,00 €	
Studio mansardé (un mois)	1 040,00 €	
Studio standard (plain-pied et mezzanine) (3 à 10 nuits)	95,00 €	
Studio standard (plain-pied et mezzanine) (11 à 30 nuits)	75,00 €	
Studio standard (plain-pied et mezzanine) (un mois)	1 140,00 €	
Appartement (3 à 10 nuits)	120,00 €	
Appartement (11 à 30 nuits)	90,00 €	
Appartement (un mois)	1 300,00 €	
<b>Groupes durant l'été</b>		
Chambre à 2 lits (3 à 10 nuits)	88,00 €	
Chambre à 2 lits (11 à 30 nuits)	70,00 €	
Chambre à 2 lits (un mois)	1 030,00 €	
<p><b>Note 1. Pour le passager, les locations mensuelles s'effectuent du 1er au 30 (31) ou du 16 au 15 du mois du suivant. Le tarif journalier de catégorie 11 à 30 nuits s'applique aux jours s'ajoutant au mois.</b></p> <p><b>Note 2. Toutes les redevances de moins de 300 euros sont payables en totalité à la réservation et sont non remboursables.</b></p> <p><b>Note 3. Pour toute réservation de plus de 300 euros, les redevances (moins les arrhes de 300 euros déjà payés à la réservation) sont payables dès l'arrivée.</b></p> <p><b>Note 4. Pour un séjour de courte durée, le passager fournit son numéro de carte bancaire à la réservation ou à l'arrivée, qui tiendra lieu de dépôt de garantie en cas de dommage, dégradation ou non paiement des sommes dues ou impayées à la suite de son séjour.</b></p> <p><b>Note 5. Les studios sont loués pour un maximum de deux personnes, qui doivent être déclarées au moment de la réservation.</b></p> <p><b>Note 6. Les passagers en courts séjours ne sont pas autorisés à recevoir des invités de nuit.</b></p>		
<b>Frais complémentaires pour les résidents-étudiants et résidents-stagiaires académiques à la MEC</b>		
Frais d'étude du dossier de candidature	80,00 €	
Arrhes de réservation non remboursables (permutables en dépôt de garantie à l'arrivée)	500,00 €	
Dépôt de garantie = arrhes de réservation + empreinte carte de crédit pour compléter le montant dû	1 mois de loyer	
Invité déclaré dans une chambre ou studio (avec ou sans lit pliant), tarif à la nuitée (nombre de nuitées limité)	10,00 €	
Invité déclaré dans une chambre ou studio avec lit fixe (5 nuits minimum)	15,00 €	
Caution carte pour invité (somme restituée à la remise de la carte)	5,00 €	
Changement de chambre demandé par le résident	100,00 €	
<b>Frais complémentaires pour les courts-séjours</b>		
Arrhes de réservation non remboursables	300,00 €	
<b>Frais complémentaires pour tous</b>		
Remplacement de la carte d'entrée et de chambre	10,00 €	
Remplacement du cadenas et clé de la cuisine	10,00 €	
Remplacement de la clé de la boîte à lettres	10,00 €	
Carte pour photocopies et impression (50 unités)	5,00 €	
Laverie (coût pour lavage, une machine)	3,50 €	
Séchage	Gratuit	
<p><b>Note générale: voir le Règlement particulier de la MEC et le Vivre ensemble à la MEC disponible dans chaque chambre pour plus d'informations sur certains éléments de cette grille, et notamment sur les règles et les indemnités associées à un départ anticipé.</b></p>		